

**APPEL À
PROJETS**

FORMATION

PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**
PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE

OBJECTIF

Plusieurs évaluations (I-SITE, HCERES) et évolutions (EPE, nouvelle accréditation) récentes ont concerné le paysage de la formation. Quelques mois après ces étapes, ayant nécessité concentration et inventivité, les équipes pédagogiques ont pu acquérir le recul suffisant pour leur permettre d'évaluer les forces et faiblesses des formations et dispositifs mis en place et d'envisager des axes d'amélioration. Dans la continuité des programmes qui ont contribué à la mise en place d'une politique ambitieuse de transformation pédagogique (Take Off #1, #2, #3 et #4), le présent AAP a pour objectif de stabiliser nos actions en :

- poursuivant le soutien à des cursus nouvellement créés
- perfectionnant les cursus existants y compris par des approches d'innovation pédagogique
- favorisant l'internationalisation des formations notamment par des approches «at home»

DÉPENSES ÉLIGIBLES

-  heures complémentaires aux enseignantes et enseignants et enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs titulaires
-  contrats à durée déterminée (CDD) nécessaires à la mise en œuvre du projet (BIATS contractuel, vacataire d'enseignement hors ATER et ATE)
-  frais de fonctionnement directement liés à l'accompagnement du projet
-  petits équipements de l'ordre de 1500 € et dans le respect des marchés publics (exemples : ordinateur, matériel TP,...)
-  missions
-  consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestations de service
-  formations pédagogiques des actrices et des acteurs
-  coûts de communication, de valorisation et de dissémination de l'innovation pédagogique
-  actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques

PUBLICS CONCERNÉS

Les équipes pédagogiques des UFR, Écoles et Instituts du consortium I-SITE.

Les porteuses et porteurs de projets prévoyant des actions impliquant la pédagogie numérique ou des actions de transformation pédagogique doivent se rapprocher préalablement et respectivement de leur DSIN ou du SCSIP.

Les projets sont soumis exclusivement par les directrices ou directeurs d'UFR, école ou institut qui classent par ordre de priorité les projets émanant de leur composante ou établissement. Les dossiers sont soumis au format PDF selon le modèle joint.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les ressources seront allouées en prenant en compte trois facteurs principaux :

-  L'impact pédagogique et notamment la pertinence du projet au vu des enjeux de la formation concernée
-  L'impact du projet en termes de visibilité et de rayonnement de l'Université
-  La faisabilité de la mise en œuvre du projet

Durée du projet : le projet pourra débuter en janvier 2023 et devra être terminé à la fin de l'année civile 2024.

Le comité d'évaluation sera présidé par la VP-FVU et composé du VP numérique pour la formation, du directeur du SCSIP et des experts du SCSIP, des experts de la DSIN-SUN, des experts de la DRI pour le volet internationalisation, d'un représentant de l'Institut Agro, d'un représentant de l'ENSCM, et sous réserve de disponibilité, d'experts extérieurs.

CALENDRIER

- Mercredi 21 septembre, publication de l'AAP
- Dépôt des dossiers avant le jeudi 3 novembre 2022, 12 heures
- Mi-décembre 2022 : résultats et allocation des fonds

MOYENS FINANCIERS

L'enveloppe allouée aux trois actions de cet appel à projets est de 700 000 €. Les projets retenus pourront être financés pendant les années civiles 2023 et 2024.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans le cadre des appels à projets I-SITE

